

Du Vingt-trois Décembre — an mil huit cent soixante-trois, à neuf heures du soir.

Acte de Décès de Jean Supiot épouse de Marie, née Delmire
Supiot à neuf heures du matin — profession
 de libraire — âgé de soixante-huit ans, né à Chapelle Blanche
 département d'Orne et Orne — domicilié à La Garde
 fils de Jean Supiot vivant libraire domicilié à la Chapelle Blanche
(Orne et Vaux) — et de Marie Delmire son épouse
 présente dans son profession domile à la Chapelle Blanche au lieu de son

Sur la déclaration à moi faite par Jean Louis Carrouse
 âgé de soixante-huit ans, profession de secours maître — domicilié à La Garde
 qui a dit être allure du décès — de défunt — et par Joséph France
 âgé de cinquante-huit ans, profession de propriétaire
 domicilié à La Garde — qui a dit être allure du décès — de défunt.
 Et ont les déclarants, signé
 Constaté, suivant la loi, par moi Ag. G. L. H. Pierre, agent de l'Etat
par M. Louis Carrouse, de La Garde
 remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants

carrouse

G. L. H. Pierre

Du vingt Décembre — an mil huit cent soixante-trois, à deux heures du matin.

Acte de Décès de Joséph Alban Espanet épouse de Marie, née
Espanet à deux heures du matin — profession
 de cultivateur — âgé de soixante-dix ans, né à Cuges
 département d'Orne et Orne — domicilié à La Garde
 fils de Jean Espanet vivant cultivateur domicilié à La Garde
 et de Marie Long son épouse
 présente dans son profession domile à La Garde

Sur la déclaration à moi faite par Joséph Carrouse
 âgé de quarante-cinq ans, profession de marchand — domicilié à La Garde
 qui a dit être allure du décès — de défunt — et par Joséph France
 âgé de cinquante-huit ans, profession de propriétaire
 domicilié à La Garde — qui a dit être allure du décès — de défunt.
 Et ont les déclarants, signé
 Constaté, suivant la loi, par moi Ag. G. L. H. Pierre, agent de l'Etat
de La Garde
 remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.

J. M. C. M. L. H. Pierre

G. L. H. Pierre

Du — an mil huit cent soixante-trois, à — heure

ACTE DE DECÈS D

N° le à heure
 d de né à
 département d domicilié à
 fil d et d

Sur la déclaration à moi faite par
 âgé de ans, profession d domicilié à
 qui a dit être d défunt et par
 âgé de ans, profession d
 domicilié à qui a dit être d défunt,
 Et ont les déclarants,
 Constaté, suivant la loi par moi

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.

Du — an mil huit cent soixante-trois, à — heure

ACTE DE DECÈS D

N° le à heure
 d de né à
 département d domicilié à
 fil d et d

Sur la déclaration à moi faite par
 âgé de ans, profession d domicilié à
 qui a dit être d défunt et par
 âgé de ans, profession d
 domicilié à qui a dit être d défunt,
 Et ont les déclarants,
 Constaté, suivant la loi, par moi

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.